



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2019-10-008

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## **PREFECTURE**

41-2019-10-07-006 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°2014293-0051 du 20/10/2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de Loir-et-Cher (3 pages)

Page 3

# PREFECTURE

41-2019-10-07-006

Arrêté portant modification de l'arrêté n°2014293-0051 du  
20/10/2014 portant composition de la commission  
départementale des valeurs locatives des locaux  
professionnels (CDVLLP) de Loir-et-Cher



PREFET DE LOIR-ET-CHER

*DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LOIR ET CHER  
Service des affaires Foncières*

**Arrêté n°**

**portant modification de l'arrêté n°2014293-0051 du 20/10/2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de Loir-et-Cher**

**LE PREFET de LOIR-ET-CHER  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1650 B et 371 ter L (annexe II) ;

Vu l'arrêté n°2014293-0003 du 20/10/2014 portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de Loir-et-Cher ainsi ;

Vu l'arrêté n°2014293-0002 du 20/10/2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) du département de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté n°2014293-0051 du 20/10/2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de Loir-et-Cher ;

Vu la délibération n°35 du 11 janvier 2019 du conseil départemental de Loir-et-Cher portant désignation d'un représentant du conseil départemental auprès de la CDVLLP de Loir et Cher ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la CDVLLP démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la CDVLLP du département de Loir-et-Cher s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la CDVLLP de Loir et Cher dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2014293-0051 du 20/10/2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de Loir-et-Cher est modifié comme suit :

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) du département de Loir-et-Cher en formation plénière est composée comme suit :

#### AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
M. PERRUCHOT Nicolas	Mme BROWN Christina
M. GEORGE Yves	M. DENIS Claude

#### AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
M. MAURICE Pierre	M. MONTARU Pierre
M. GUEMON Jean Pierre	M. POTHET Yves
M. GRICOURT Marc	M. MARTELLIERE Eric
Mme LARIDANS Janine	M. BINGLER Roland

#### AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
M. BRAULT Jean Luc	M. BARBE Pierre
M. LOMBARDI Daniel	Mme MAINCION Isabelle
M. TOUCHET Jean Paul	M. BORDE François
Mme NOUVELLON Liliane	M. THORIN Christophe

#### AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
Mme CHARBONNIER Annick	M PILLEFER Michel
M GERMOND Pascal	M. MATHIEU Jocelyn
M. LASNIER Bertrand	Mme MALAPERT Sophie
M. THIBIERGE Philippe	M. BURET Stéphane
M. COLLINET Richard	M. PIGEON François
M BROCHARD Fabrice	M LACOUR Aurélien
M CHEVALLIER Dominique	M DAYRON Fabrice
M BEAUCIEL Jacques	M BRIAND Aymeric
M DUCEAU Patrice	M HALLOUIN Jean Philippe

**ARTICLE 2 :**

Les arrêtés préfectoraux modificatifs n°41-2017-08-08-005 du 8 août 2017 et n°41-2018-10-10-008 du 10 octobre 2018, sont abrogés.

**ARTICLE 3 :**

Le Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher et le Directeur départemental des finances publiques de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loir-et-Cher.

**Fait à Blois, le 7 octobre 2019**

**LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général**

**Signé : Romain DELMON**